Ondes URBAINES
Villes de France
Villes & Agglomérations

jeudi 17 Février 2022 - n°333

Agenda - Notez bien !
Habitat - Découvrez l'édition 2022 de la synthèse de l'Observatoire de l'Habitat des villes de France
Interview de la semaine - Trois questions à Laurence Poirier-Dietz, directrice générale de GRDF
Environnement - Nouvel appel à manifestation d'intérêt (AMI) de la Banque des Territoires et OpenDataFrance
Institutions - Un protocole sanitaire publié sur l'organisation et la tenue des réunions électorales
Mobilité - Publication du palmarès des villes cyclables
Centre-ville et Commerce - FDJ lance un fonds Rebond en soutien aux commerces de proximité
Attractivité - Prix Territoria 2022 c'est parti !
Habitat - Publication d'un guide pratique sur la réglementation sur les meublés de tourisme

AGENDA

Notez bien !

SAVE THE DATE

Congrès de *Villes de France*

Lundi 11 & mardi 12 juillet 2022 , *Fontainebleau*

Toutes les informations nécessaires à cet événement seront communiquées prochainement !

Mercredi 16 mars, 10h00 à 12h00
Groupes de travail conjoints de *Villes de France "Action Cœur de Ville"* et *"Développement durable"*
Visioconférence

Mercredi 6 avril 2022, 10h00 à 16h00
Formation de *Villes de France* sur les Fonds Européens
Paris

HABITAT

Découvrez l'édition 2022 de la synthèse de l'Observatoire de l'Habitat des villes de France

Villes de France publie cette semaine, avec le soutien de ses partenaires Banque des Territoires, Union sociale pour l'habitat (USH) et Enedis, la synthèse 2022 de son Observatoire de l'Habitat. Cet outil a l'ambition d'éclairer la décision publique des élus locaux en matière d'aménagement. En actualisant les données et les connaissances sur le logement afin de rendre un service concret aux maires et aux présidents d'intercommunalités adhérents, dresse un panorama complet de l'habitat aussi bien social que privé. L'Observatoire de l'Habitat des *Villes de France* couvre toutes les communes de France métropolitaine et leurs EPCI. Ce nouvel opus répartit les 34 839 communes métropolitaines en grandes catégories de communes. L'analyse porte plus particulièrement sur les communes de 10 000 habitants ou plus situées hors métropoles, représentant un bon échantillon des communes « *Villes de France* ». Ces 609 communes regroupent près de 15 millions d'habitants, soit 23% de la population au 1er janvier 2021 et 24% des résidences principales de France métropolitaine au 1er janvier 2020. La synthèse 2022 met donc en évidence les dynamiques territoriales des villes de plus de 10 000 habitants en France en matière de logement, en lien avec toutes les données statistiques relatives à la démographie, le profil de la population, les caractéristiques du parc de logement et les dynamiques de construction. Parallèlement à l'analyse des principales évolutions en lien avec l'habitat et la population, menée dans le cadre de l'Observatoire de l'Habitat, *Villes de France*, associée à la Banque des Territoires, l'Union Sociale pour l'Habitat et Enedis, a souhaité produire des *« focus »* sur des questions d'actualité ou des problématiques rencontrées par les communes. En 2021, la troisième édition du focus thématique concernait l'incidence des dispositifs d'amélioration de l'habitat sur l'économie. La plateforme de l'Observatoire de l'Habitat en ligne permet à toutes les communes et intercommunalités de France métropolitaine d'avoir un accès simple et opérationnel à toutes les sources statistiques existantes sur un même support numérique.

Télécharger la "Synthèse de l'Observatoire de l'Habitat 2022"
Télécharger le "Focus de l'Observatoire de l'Habitat 2021"

INTERVIEW DE LA SEMAINE

Trois questions à Laurence Poirier-Dietz, directrice générale de GRDF

La transition écologique fait l'objet de nombreux projets dans les villes de taille moyenne et leurs intercommunalités, qui entendent en faire un axe de la relance territoriale. Alors que le plan de relance crédite 30 milliards d'euros pour la transition écologique dont de nombreux crédits pour les collectivités locales, les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) visent à structurer les projets de territoires. *Ondes urbaines*, newsletter de l'association *Villes de France*, revient sur les enjeux de la transition écologique pour les villes moyennes et leurs intercommunalités avec une interview de Madame Laurence Poirier-Dietz, directrice générale de GRDF.

Quels sont selon vous les enjeux majeurs de la transition énergétique dans les villes moyennes et leurs intercommunalités ? En quoi le partenariat entre Villes de France et GRDF permet-t-il d'y répondre ?
Près de la moitié de la population française vit dans les villes de taille moyenne et leurs agglomérations, qui se situent au confluent du milieu urbain et du milieu rural. Je suis convaincue que ces villes ont un rôle clé à jouer dans la construction d'une économie circulaire - produire local et consommer local - dans notre pays. Pour une transition écologique juste et soutenable, notre enjeu commun est de créer de la valeur au cœur de chaque territoire, en tenant compte de leurs spécificités.
Beaucoup d'initiatives et d'actions sont déjà menées dans les villes moyennes en matière de réduction et traitement des déchets, de solutions de mobilité ou encore d'efficacité énergétique. Il apparaît intéressant de créer un écosystème des acteurs territoriaux dont les initiatives sont multiples. Une coopération de l'ensemble des acteurs permet d'assurer une transformation profonde des modes de production et de consommation à l'échelle du territoire.
GRDF y contribue. En tant que distributeur de gaz sur la quasi-totalité du territoire français, nous jouons un rôle de catalyseur des initiatives locales sur des sujets qui répondent à nos enjeux communs, et ils sont nombreux. Ces sujets se trouvent au carrefour de considérations économiques, écologiques, et d'attractivité du territoire : injection de gaz vert dans le réseau de distribution de gaz, valorisation des biodéchets, efficacité énergétique et rénovation des bâtiments, mobilité durable… C'est ce que nous proposons dans le cadre du partenariat avec *Villes de France*, à travers des réflexions communes sur ces sujets, des conférences thématiques mais aussi des échanges réguliers sur des textes législatifs ou des dispositions réglementaires. C'est également dans ce cadre que nous contribuons à des guides pratiques traitant de la mobilité BioGNV ou prochainement de la méthanisation des biodéchets.

Comment la méthanisation s'inscrit-t-elle dans la relance économique ?
Avec la méthanisation, les déchets de chacun deviennent énergie de chauffage, carburant et fertilisant naturel pour tous. C'est une illustration très concrète de la construction d'une économie locale, au cœur des territoires et adaptée à la spécificité de chaque territoire.
Actuellement, 80 % des sites de production de biométhane sont exploités par des agriculteurs. Cette activité de diversification permet de compléter les revenus issus des exploitations agricoles et de pérenniser leurs modèles. Elle favorise la transition vers l'agroécologie et la baisse des émissions de gaz à effet de serre de ce secteur, notamment grâce au digestat, un engrais naturel issu de la méthanisation, qui permet de réduire le recours à des engrais chimiques et de repenser les pratiques de fertilisation.
D'un côté, les territoires ruraux profitent des bénéfices induits par le biométhane avec la préservation de l'activité agricole en contribuant à la transition agroécologique, de l'autre les territoires urbains bénéficient d'une source locale d'énergie bas-carbone en traitant leurs déchets. On crée de l'économie circulaire.
L'obligation du tri à la source des biodéchets des ménages dès 2024 va amplifier l'attractivité de cette solution. La méthanisation est une réponse très concrète aux exigences de traitement des déchets du territoire et aux enjeux de décarbonation.
L'activité de chaque méthaniseur permet de créer 1 à 3 emplois directs. Aujourd'hui déjà la filière de méthanisation française représente 500 entreprises et près de 7 300 emplois directs et indirects. À l'horizon 2050, ce seront 60 000 emplois non délocalisables et centrés sur de nouvelles compétences qui seront pérennisés.

Comment GRDF accompagne-t-il les collectivités dans leurs stratégies énergétiques ?
90% des villes moyennes sont desservies par le réseau de distribution de gaz exploité par GRDF pour le compte des collectivités concédantes. Ce réseau est un formidable actif à la disposition des acteurs des territoires pour collecter et distribuer une énergie non-intermittente et totalement renouvelable d'ici 2050.
Du fait de son implantation territoriale, GRDF est en mesure de comprendre les réalités locales et les enjeux spécifiques de chaque collectivité. Ainsi nos équipes contribuent aux exercices de planification énergétique territoriaux avec des propositions pragmatiques permettant d'atteindre les objectifs d'efficacité, de sobriété et de

décarbonation, tout en prenant en compte l'impératif d'un mix énergétique viable et durable sur le territoire.
Au quotidien, les équipes locales de GRDF œuvrent au cœur des territoires et accompagnent les acteurs locaux, au premier rang desquelles les collectivités, à chaque étape de leurs projets dans de nombreux domaines : raccordement d'installations de production de gaz vert au réseau de distribution, infrastructures et conversion de flottes au BioGNV/GNV pour les transports publics ou de marchandises, nouvelles zones d'aménagement ou zones de revitalisation, opérations de rénovation de bâtiments publics, conversion au gaz des chaudières fioul, etc.
Le gaz est une énergie disponible qui apporte des solutions efficaces pour le chauffage et la mobilité, d'autant qu'il existe un potentiel très significatif de production de gaz verts, dont l'hydrogène, pour contribuer à la neutralité carbone. Avec le développement gaz verts, qui est une réalité très tangible dans les territoires, nous préparons l'avenir dès aujourd'hui !

ENVIRONNEMENT

Nouvel appel à manifestation d'intérêt (AMI) de la Banque des Territoires et OpenDataFrance

La Banque des Territoires et OpenDataFrance sont heureux d'annoncer le nouveau programme d'expérimentations Action Coeur de Ville visant à soutenir l'usage de la donnée dans le champ thématique de la transition environnementale, la biodiversité et des risques naturels. Après le succès de la première saison, consacrée principalement aux questions de mobilité et d'attractivité commerciale, ce deuxième AMI vise à identifier des villes qui pourraient être accompagnées dans la mise en place de projet utilisant la data autour des questions de nature en ville, de biodiversité, d'adaptation au changement climatique et de gestion des risques. Les villes, retenues dans le cadre du programme Action Cœur de Ville, peuvent ainsi candidater l'Appel à Manifestation d'Intérêt en vue de participer aux expérimentations qui se dérouleront durant l'année 2022. Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 14 avril 2022. Les collectivités retenues pourront bénéficier d'un accompagnent individuel par un cabinet-conseil mandaté par la Banque des Territoires, et des ressources thématiques, méthodologies et techniques proposées par OpenDataFrance (en partenariat avec la Fondation internet nouvelle génération), ainsi que participer à une animation nationale coordonnée avec la Banque des Territoires pour valoriser les projets locaux.

En savoir plus :
- Appel à Manifestation d'Intérêt ACV 2022
- Lien pour l'acte de candidature

INSTITUTIONS

Un protocole sanitaire publié sur l'organisation et la tenue des réunions électorales

Le ministère de l'Intérieur vient de publier un protocole sur l'organisation et la tenue des réunions électorales pour l'élection présidentielle. Il faut rappeler que ces dernières ne sont pas soumises à la présentation d'un pass vaccinal ou sanitaire, ni à la mise en place d'une jauge. Le port du masque reste toutefois obligatoire, à l'exception des orateurs.
Parmi les mesures applicables aux réunions électorales :
- l'affichage des gestes barrière ;
- la désignation, par le responsable de l'événement, d'un référent Covid ;
- la mise en place d'une communication sur les règles à respecter.

A noter qu'à partir du 15 février, la consommation de nourritures ou de boissons est à nouveau autorisée. Le protocole avance également sur l'organisation d'une réunion électorale dans un restaurant ou un débit de boisson ainsi sur la ventilation et nettoyage des locaux.

Pour accéder au protocole sanitaire

MOBILITÉ

Publication du palmarès des villes cyclables

Cette semaine, la Fédération française des usagers de la bicyclette (FUB) a publié son baromètre des villes cyclables pour l'année 2021. Ce baromètre annuel permet de faire remonter avec précision le ressenti des cyclistes sur la qualité de l'aménagement de leurs villes pour l'usage du vélo. C'est également l'occasion de mettre en avant les belles initiatives et les efforts qui ont été fait pour le vélo dans les communes.
Pour mener cette étude, la FUB a lancé un questionnaire en ligne entre le 14 septembre et le 30 novembre dernier. Les cyclistes devaient répondre à 26 questions réparties en 5 catégories en attribuant une note entre 1 à 6 sur leur ressenti de la pratique du vélo dans leur ville, commune ou village. 277.384 cyclistes ont participé à cette grande enquête. Les 5 catégories de questions portaient sur le ressenti général du cycliste, son ressenti concernant la sécurité de faire du vélo, le confort en général, les efforts de la commune mais aussi sur son le ressenti en ce qui concerne le stationnement et les services vélo. Une échelle allant de A+ à G a ainsi été attribuée aux villes et communes à partir de ces notes. 768 communes ont ainsi été classées entre A+ (Excellent) et G (très défavorable) selon différents critères (un réseau cyclable sans coupure, des itinéraires vélo rapides et directs, l'entretien des pistes cyclables, les stationnements vélo adaptés...).
Les villes moyennes sont représentées à 85% dans le baromètre. L'analyse évoque un certain retard pour ces villes. Cela s'explique à la fois par un manque d'expertise technique, comme celle des grandes villes, mais également par le fait que les attentes de la part des cyclistes y sont plus importantes. Les confinements successifs et les mesures en faveur du déconfinement ont eu pour conséquence d'augmenter l'attrait pour le vélo.
Des villes moyennes se démarquent par une réelle culture vélo. La ville de Bourg-en-Bresse est classée 2ème de la catégorie *« Villes moyennes »*, avec une note en hausse de 3,87 en 2021 contre 3,66 en 2019. A noter également le très bon résultat de Chambéry qui finit troisième au classement. Ce palmarès vient récompenser les efforts initiés en matière de politique cyclable par les deux agglomérations et les deux villes.

En savoir plus

CENTRE-VILLE ET COMMERCE

FDJ lance un fonds Rebond en soutien aux commerces de proximité

Le 16 février, la Française des Jeux (FDJ) a présenté ses résultats pour l'année 2021. Des chiffres marquent une progression puisque le chiffre d'affaires progresse de 10%, par rapport à 2019 année référence pré crise sanitaire, pour s'établir à 2,3 milliards d'euros. Au total, les joueurs ont misé 19 milliards d'euros sur l'ensemble du réseau FDJ (loterie, jeux à gratter et paris sportifs). A l'occasion de cette présentation, la Présidente-directrice générale Stéphane Pallez a déclaré que « *l'année 2021 marque le retour de la FDJ sur sa trajectoire de croissance d'avant-crise ».*
Surtout, la FDJ a annoncé le déploiement d'un fonds Rebond de soutien aux commerces de proximité fragilisés durant la crise sanitaire. Ce fonds sera abondé à hauteur de 15 millions d'euros pour accompagner les détaillants du réseau dans leurs perspectives de développement ou d'évolution. En France, la FDJ dispose de 30 000 points de vente, répartis dans 11 000 communes. Stéphane Pallez, PDG de la FDJ, aura l'occasion de revenir sur cette initiative dans un prochain numéro de Ondes Urbaines à travers l'entretien de la semaine.

Crédit photo : AFP

ATTRACTIVITÉ

Prix Territoria 2022 c'est parti !

Les Prix Territoria récompensent les initiatives des collectivités locales dans plus de 20 domaines de l'action publique locale et promouvoir ces bonnes pratiques. Présidée par Sophie Primas, sénatrice (LR – Yvelines), l'Observatoire national de l'innovation publique Territoria lance dès à présent les candidatures pour l'édition 2022. Au cours de l'année, le jury, auquel participe *Villes de France*, se réunira pour étudier les candidatures et attribuer les prix Territoria.

En 2021, 53 projets ont été récompensés dont plusieurs à l'initiative des villes moyennes dont Laon, Beauvais, Saint-Quentin, Saint-Louis, Caluire-et-Cuire, Compiègne, Béthune, Cagnes-sur-Mer ou encore Chalon-sur-Saône.

Pour candidater et mettre en avant l'initiative de votre collectivité
Date limite des inscriptions : 1er juillet 2022

HABITAT

Publication d'un guide pratique sur la réglementation sur les meublés de tourisme

Le ministère chargé du Logement publie un guide pratique à destination des collectivités territoriales sur la réglementation relative aux locations de courte durée. La publication de ce guide répond aux besoins exprimés par les acteurs locaux de renforcer leur connaissance du cadre légal et règlementaire. Les locations de courte durée ont pris un nouvel essor avec le développement des outils numériques et des plateformes de réservation en ligne. Ce document a vocation à présenter de manière claire et pratique les outils de régulation à disposition des collectivités, leur portée et la manière de les mettre en œuvre localement. Il vise plus particulièrement à permettre aux communes qui le souhaitent d'appliquer au mieux la régulation et de l'adapter à leur situation propre, afin de concilier le développement des meublés de tourisme avec les besoins de la population et de l'économie locale.
Retrouvez le guide pratique de la réglementation des meublés de tourisme à destination des communes en cliquant ici.

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
http://www.villesdefrance.fr
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication
Gil Avérous
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur Urban, Anaëlle Chouillard
Secrétariat
Anissa Ghaidi